

La hiérarchie des taux de sortie des minima sociaux d'insertion ou du RSA activité reflète la distance des bénéficiaires à l'activité en regard de leurs caractéristiques. On sort plus fréquemment du RSA activité, mais plus difficilement des autres aides, surtout si on est handicapé. En 2012, le taux de sortie de l'AAH à un an, soit en 2013, est le plus faible (9 %). Suivent ceux des titulaires du RSA socle majoré long et du RSA socle seul non majoré (21 %). Plus de 31 % des chômeurs en fin de droits allocataires de l'ASS sont sortis des minima sociaux en un an. Le taux de sortie des bénéficiaires du RSA socle+activité non majoré est encore plus élevé (35 %). Enfin, plus d'un bénéficiaire du RSA activité seul sur deux a quitté ce dispositif en un an et 15 % sont devenus titulaires d'un minimum social. Depuis le retournement conjoncturel de la mi-2011, la plupart des taux de sortie à un an sont orientés à la baisse.

Des taux de sortie plus bas pour les bénéficiaires de l'AAH et plus élevés pour ceux du RSA socle+activité

Les bénéficiaires d'âge actif qui entrent dans un dispositif de minima sociaux peuvent y rester pour une durée plus ou moins longue. Celle-ci dépend du profil, du contexte général du marché du travail, de la nature du dispositif et de ses évolutions, des changements de la situation familiale, ainsi que du degré d'éloignement du marché du travail, qui se reflète en partie dans le type de prestation perçue. De 2012 à 2013, l'inscription au même minimum social, le recours à un autre minimum ou la sortie des minima sont ainsi plus ou moins différenciés selon les dispositifs¹ (tableau 1).

- Sur 100 bénéficiaires du RSA socle seul non majoré² fin 2012, 74 perçoivent encore le RSA socle non majoré fin 2013. 22 bénéficiaires sont sortis des minima sociaux : parmi eux, 3 perçoivent uniquement le RSA activité seul et 8 sont inscrits à Pôle emploi.
- Sur 100 bénéficiaires du RSA socle+activité non majoré fin 2012, 40 y demeurent encore fin 2013. Parmi ceux qui sont sortis de ce dispositif, un bénéficiaire sur cinq ne perçoit plus que le RSA socle seul non majoré, ce qui traduit la perte des revenus d'activité de son foyer. 35 personnes sont sorties des minima sociaux. Parmi celles-ci, 9 bénéficient d'un complément de revenus d'activité via le RSA activité seul et 14 sont inscrites à Pôle emploi.
- Sur 100 allocataires du RSA socle majoré³ fin 2012, 58 le sont toujours fin 2013 et 21 sont passés au RSA socle non majoré (dont 19 dans la composante socle seul). Un cinquième d'entre eux sont sortis des minima sociaux.
- Sur 100 allocataires de l'ASS fin 2012, 66 personnes la perçoivent encore fin 2013. 2 personnes bénéficient du RSA socle non majoré, 1 perçoit l'AAH et 31 sont sorties des minima sociaux (la moitié étant inscrites à Pôle emploi).
- Sur 100 bénéficiaires de l'AAH fin 2012, 90 le sont toujours fin 2013 et 9 sont sortis des minima sociaux. Ce très faible taux de sortie, peu sensible à la conjoncture économique, reflète les difficultés spécifiques d'insertion des adultes handicapés en situation de précarité.

- Sur 100 bénéficiaires du RSA activité seul fin 2012, 37 perçoivent toujours cette prestation fin 2013. 15 personnes touchent désormais un minimum social, le RSA socle non majoré étant perçu par 12 d'entre elles. Fin 2013, 24 bénéficiaires sont inscrits à Pôle emploi, 9 d'entre eux étant indemnisés.

Des conditions de sortie des dispositifs de moins en moins favorables

Depuis 2010, les taux de sortie à un an des minima sociaux des bénéficiaires du RSA socle seul non majoré et du RSA socle majoré sont très proches (entre 20 % et 25 %), comme ceux du RMI et de l'API auparavant (graphique 1). Ces derniers étaient stables de 2003 à 2005 (autour de 22 %). Ils ont ensuite augmenté de 2005 à 2007 grâce à l'amélioration du marché du travail et aux effets mécaniques de la réforme des dispositifs d'intéressement à la reprise d'emploi, puis ont reculé entre 2007 et 2009 suite à la crise économique. Après l'amélioration de courte durée de la situation économique, le retournement conjoncturel entamé dès la mi-2011 entraîne une baisse du taux de sortie du RSA socle majoré entre 2011 et 2013. Les taux de sortie de la composante socle+activité du RSA non majoré, généralement plus élevés, subissent un recul de 5 points sur la période. En 2013, le taux de sortie à un an des bénéficiaires du RSA socle seul et du RSA socle+activité non majoré s'établissent respectivement à 22 % et 35 %.

La hausse durable des taux de sortie de l'ASS à partir de 2005 est liée aux possibilités de départ en retraite pour carrières longues avant 60 ans et à l'arrivée à l'âge de la retraite des baby-boomers qui alimentent les transitions de l'ASS vers la retraite. Le recul constaté en 2009 est le reflet de la forte hausse du chômage des seniors suite à la récession et au resserrement des conditions d'accès aux dispositifs de retrait d'activité. Après 2009, les taux de sortie de l'ASS oscillent autour de 32 %. En 2013, ils s'inscrivent en légère baisse (31 % après 33 %).

1. Données issues de l'ENIAMS (cf. glossaire). Ce panel permet de comparer les situations des personnes de moins de 60 ans au 31 décembre de chaque année. Il n'appréhende donc pas les entrées-sorties des minima sociaux qui se seraient produites dans l'année.

2. Pour le RSA socle non majoré, le RSA activité seul et l'AAH, les chiffres sur le devenir concernent l'ensemble des bénéficiaires : les allocataires administratifs, mais aussi les conjoints.

3. L'analyse du devenir à un an des bénéficiaires de l'API ou du RSA socle majoré est restreinte aux bénéficiaires ayant au moins un enfant de moins de 3 ans à charge.

TABEAU 1 ● Devenir des bénéficiaires de minima sociaux d'âge actif au 31 décembre 2012 suivant les dispositifs

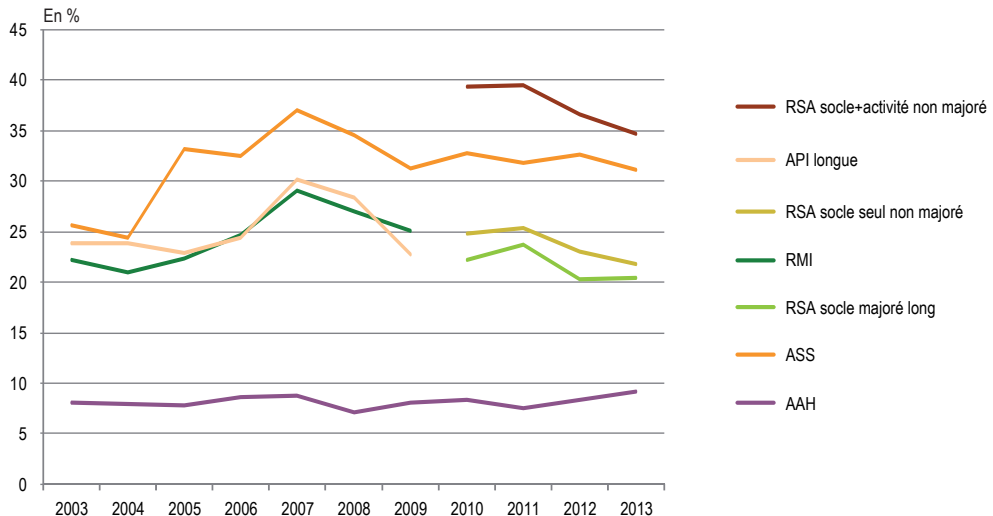
| | | RSA socle non majoré | | | RSA socle majoré long | ASS | AAH | RSA activité seul |
|--|--|---------------------------|---------------------------------|----------------|-----------------------|--------------|--------------|-------------------|
| | | RSA socle seul non majoré | RSA socle + activité non majoré | Total | | | | |
| Effectifs au 31 décembre 2012 (en milliers) | | 1 330,3 | 268,6 | 1 599,0 | 154,1 | 347,7 | 878,6 | 634,8 |
| Situation un an après au 31 décembre 2013 (en %) | Présents dans les principaux minima sociaux d'âge actif | 78,2 | 65,4 | 76,1 | 79,6 | 68,8 | 90,9 | 14,6 |
| | RSA socle non majoré | 73,6 | 62,2 | 71,8 | 20,8 | 1,7 | 0,6 | 12,0 |
| | <i>dont RSA socle seul non majoré</i> | 68,3 | 22,3 | 60,8 | 19,1 | 1,1 | 0,5 | 6,9 |
| | <i>dont RSA socle+activité non majoré</i> | 5,4 | 39,9 | 11,0 | 1,7 | 0,6 | 0,1 | 5,1 |
| | RSA socle majoré | 2,3 | 1,9 | 2,3 | 58,2 | 0,1 | 0,2 | 1,8 |
| | ASS | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,3 | 65,8 | 0,2 | 0,4 |
| | AAH | 1,7 | 0,8 | 1,6 | 0,4 | 1,2 | 90,0 | 0,5 |
| | Non présents dans les principaux minima sociaux d'âge actif | 21,9 | 34,6 | 23,9 | 20,4 | 31,2 | 9,1 | 85,4 |
| | <i>dont uniquement dans le RSA activité seul</i> | 3,3 | 8,7 | 4,2 | 4,9 | 0,4 | 0,1 | 37,3 |
| | <i>dont inscrits à Pôle emploi et bénéficiaires du RSA activité seul et indemnisés au titre du chômage</i> | 7,8 | 13,4 | 8,7 | 6,4 | 15,6 | 0,8 | 24,0 |
| | <i>dont décédés</i> | 0,5 | 0,3 | 0,4 | 0,1 | 0,7 | 1,4 | 0,2 |

Note • Pour le RMI, le RSA socle non majoré, le RSA activité seul et l'AAH, les chiffres concernent l'ensemble des bénéficiaires : les allocataires administratifs, mais aussi les conjoints.

Lecture • Fin 2012, 1 330 300 personnes avaient perçu le RSA socle seul non majoré. Parmi elles, 68,3 % percevaient encore cette composante du RSA un an après. Au total, 73,6 % bénéficiaient du RSA socle non majoré fin 2013 et 21,9 % étaient sorties des minima sociaux d'âge actif.

Champ • France entière, bénéficiaires âgés de moins de 60 ans au 31 décembre 2013.

Sources • DREES, ENIAMS, CNAF, MSA, Pôle emploi.

GRAPHIQUE 1 ● Évolution du taux de sortie des minima sociaux


Note • Les années correspondent aux années de sortie des minima sociaux.

Lecture • Alors qu'en 2007, 37 % des bénéficiaires de l'ASS l'année précédente étaient sortis des minima sociaux, ils ne sont plus que 31 % en 2013.

Champ • France entière, bénéficiaires âgés de moins de 60 ans au 31 décembre 2013. Situations examinées au 31 décembre de chaque année.

Sources • DREES, ENIAMS.